

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Apt, le vendredi 11 avril 2025

Résidence Saint Michel Le tribunal prononce la liquidation de l'ASL, gestionnaire du réseau de chauffage collectif

Liquidation de l'Association Libre de Saint-Michel

Le 25 février 2025, le tribunal judiciaire d'Avignon a prononcé la liquidation de l'Association Syndicale Libre de Saint Michel (ASL). Cette association assurait jusqu'ici la gestion et la maintenance du réseau de chauffage collectif de l'ensemble des immeubles de la Résidence Saint Michel. La liquidation de cette structure intervient au terme d'un jugement exposant que : « *Les perspectives de recouvrement par l'association ASL SAINT MICHEL de ses créances d'un montant conséquent estimé à 709 871,44 euros sont quasiment inexistantes de sorte que le passif estimé à 348 522 euros ne pourra pas être soldé* ».

Recherche de solutions

La Ville a été informée de la liquidation de l'ASL, de la cessation de ses activités et du fait que le réseau de chauffage collectif ne serait plus en fonctionnement à compter du 15 avril 2025. Préoccupée par cette situation, la Ville d'Apt a rencontré les responsables régionaux de CDC Habitat le 26 mars dernier, puis les administrateurs et les syndics. Le mercredi 9 avril, elle organisait une nouvelle réunion au cours de laquelle une solution permettant d'assurer la reprise du chauffage à la rentrée prochaine a été présentée, aux syndics et aux administrateurs, par l'expert désigné dans le cadre de la procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage (voir plus loin).

Comité de suivi Ville/Etat

Depuis deux ans et demi, la Ville est mobilisée sur la situation de la Résidence Saint-Michel et sur le suivi de l'évolution de plusieurs copropriétés privées. En novembre 2022, en vertu de ses pouvoirs de police, le maire avait fait procéder à la mise en sécurité de l'immeuble « Les Hortensias » et à l'évacuation de ses occupants. En parallèle, elle saisissait le tribunal administratif d'Avignon pour qu'une expertise soit diligentée sur 5 immeubles et ses résultats communiqués aux syndics et aux copropriétaires.

Dans la foulée, afin de disposer d'outils de mesure sur d'éventuels mouvements structurels, la Ville avait fait poser des jauges connectées qui assurent depuis le suivi en temps réel des immeubles : Hortensias | Glaïeuls | Rosiers | Romarins | Narcisses

Parallèlement, un comité de pilotage a été constitué avec les services de l'Etat pour étudier des solutions pérennes à la problématique posée par les phénomènes de rétractation/gonflement des sols et l'alternance d'épisodes de sécheresse et de précipitations intenses.

C'est dans ce contexte que la Ville d'Apt, avec le soutien financier de l'Etat, a sélectionné deux structures spécialisées dans le diagnostic et la recherche de solutions dans des zones urbaines fragilisées. Depuis le mois de mars, ces deux prestataires ont commencé à travailler en étroite coordination, et en liaison avec le comité de pilotage, sur deux volets complémentaires : une assistance à maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale qui portent sur 10 immeubles : Hortensias | Glaïeuls | Rosiers | Romarins | Lauriers | Mimosas | Narcisses | Roseaux | Quercus | Primevères

► **L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**

L'assistance à maîtrise d'ouvrage porte sur l'accompagnement des collectivités sur les plans technique, juridique, administratif ou financier. Dans le contexte aptésien, les missions de l'AMO portent sur les objectifs suivants :

- Analyser et évaluer la situation des immeubles concernés à Saint-Michel
- Conduire des études sur les différents scénarios découlant du diagnostic (sécurisation, réhabilitation, rénovation, démolition, reconstruction, etc.)
- Formuler des recommandations en vue de solutions pérennes
- Mener des études pour la mise en place des procédures complémentaires
- Conseiller et soutenir la Ville sur les procédures et la mobilisation de ressources
- Coordonner la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
- Assurer la bonne diffusion et remontée d'informations auprès des différentes parties prenantes

► **La Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)**

Ce deuxième volet porte sur une prestation d'ingénierie. Elle vise à anticiper le risque d'une situation d'urgence comme celle qui s'est présentée lors de l'évacuation de l'immeuble «Les Hortensias». Dans le contexte aptésien, les missions de la MOUS qui débiteront sur le terrain à compter du 15 mai prochain porteront sur les objectifs suivants :

- Rencontrer et informer les habitants des immeubles concernés
- Recueillir des informations de nature socioéconomique telles que la composition du foyer, les besoins et les attentes des locataires et copropriétaires dans l'éventualité d'un relogement
- Repérer et signaler des travaux urgents qui seraient à réaliser sur le quartier
- Planifier des solutions de relogement pérennes correspondant aux attentes et aux besoins identifiés. Si une mise en sécurité s'avérait nécessaire à court, moyen ou long terme, accompagner les familles et réaliser ces relogements.

Information publique

- En coordination avec les deux prestataires, des précisions seront apportées aux différentes étapes de mise en œuvre des 2 volets mentionnés ci-dessus.
- Une lettre d'information sur la mise en œuvre de la MOUS sera adressée aux copropriétaires et aux occupants des 10 immeubles concernés.
- Une brochure reprenant les questions les plus fréquemment posées par les associations représentatives de Saint-Michel et par les habitants sera diffusée et mise à jour au fur et à mesure de l'avancement de l'AMO et de la MOUS.
- A la disposition des habitants de Saint-Michel, l'adresse mail info-saint-michel@apt.fr assure le relais de leurs questions éventuelles vers les partenaires compétents.